

**7<sup>e</sup> CNAAG**

## Le « livre blanc sur l'animation avec les personnes âgées »

Le livre blanc a été présenté ce mardi 27 novembre au 7<sup>e</sup> CNAAG (Congrès National de l'Animation et de l'Accompagnement en Gérontologie). Il fait suite à l'enquête réalisée en 2001, aux travaux de préparation du GAG, et à la campagne non-traitance développée depuis le 8 octobre.

« Vite-Lu » vous en présente un condensé réalisé à partir de la présentation effectuée à la tribune du congrès. Le livre blanc comporte 5 axes de propositions, impliquant tous 2 facteurs :

- Un financement minimum réaliste et modeste, prélevé en partie sur les tarifs dépendance ou sur l'APA,
- Des « leviers démultiplicateurs » nouveaux, concrets, pragmatiques et innovants.

### 1<sup>o</sup> axe : professionnalisation :

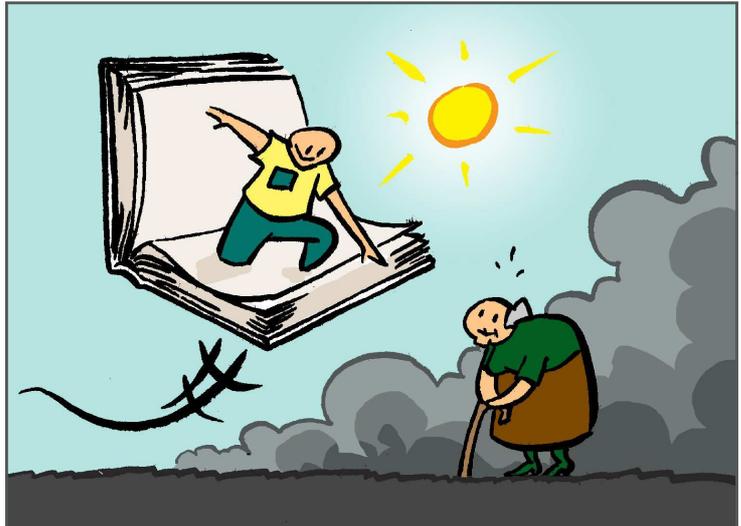
- Passer, en 5 ans, de 34% d'animateurs diplômés à un minimum de 80%.
- Terminer la structuration et la reconnaissance des diplômes de l'animation sociale.
- Approcher, en 5 ans, un ratio de 1 animateur pour 50 résidents (actuellement 1 pour 71).
- Utiliser le plan « contrats emploi avenir », avec 3 conditions : non-substitution d'emplois, formation diplômante obligatoire, encadrement professionnel obligatoire, pour enclencher 7000 contrats débouchant sur 5000 emplois nouveaux.

### 2<sup>o</sup> axe : personnalisation :

- Mise en expérimentation du logiciel « Ari@ne, au fil de la vie » et d'une plateforme dédiée, pour aider à la construction, au suivi et à l'évaluation des projets personnalisés (logiciel développé par l'association IDUTAIP avec le GAG, agrément CNIL).
- Après expérimentation et développement, outils mis à disposition pour centrer les projets personnalisés sur les personnes, quels que soient leurs changements de structure, d'aide ou d'accueil.

### 3<sup>o</sup> axe : partage de supports d'animation

- Libérer les animateurs d'une partie de la préparation technique pour améliorer les échanges, la préparation pédagogique et l'évaluation des actions.



- Création d'une « plateforme collaborative » pour la mise à disposition et le partage de supports d'animation.
- Le GAG incite les conseils généraux à accorder un financement modeste permettant un accès large de tous les animateurs à cette plateforme.

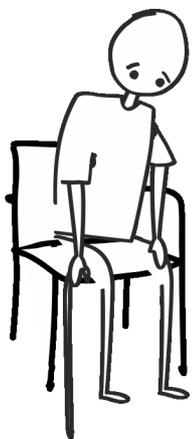
### 4<sup>o</sup> axe : financement de l'animation de la vie sociale

- Un minimum de 0,30 € / jour / résident (au lieu de 0,09 € en 2011) (de 1/1000<sup>e</sup> à 3/1000<sup>e</sup> des prix de journée !)
- Financement partiel sur les tarifs dépendance (pour les institutions) et APA (pour le domicile), pour les postes d'animateurs diplômés et les budgets animation, avec contreparties qualitatives.
- Aller vers des animateurs au service de la population âgée (domicile et institution), et s'appuyer sur les animateurs en établissement pour développer la vie sociale à domicile.

### 5<sup>o</sup> axe : participation à l'animation :

- Dégager pour chaque personnel volontaire un petit pourcentage de temps de travail pour participer à des actions d'animation et des projets personnalisés.
- Expérimenter un détachement de 6%, avec coordination par l'animateur.

Voir au verso le schéma des propositions (reprise de la 3<sup>e</sup> page de couverture du « livre blanc »).



# 5 propositions pour réussir le projet de vie personnalisé de chaque aîné

**Au départ** de l'acte  
d'animation il y a :

Un animateur  
professionnel

## Proposition 1 :

### Formation des animateurs

Seulement 34 % des animateurs en établissements ont un diplôme d'animation. Il convient de :

- passer à un minimum de 80 %
- continuer la structuration des diplômes d'animation sociale
- obtenir un ratio de 1 animateur qualifié pour 50 résidents.

## Étape 1 :

### Le projet de vie personnalisé

Connaître chaque personne âgée, ses envies, son histoire de vie, ses passions, les possibilités de la rendre utile...

Évaluer ses capacités actuelles... Cela représente sur un établissement des milliers d'informations.

Un animateur  
informatisé

## Proposition 2 :

### Un logiciel gratuit pour tous les animateurs français

Il est urgent que l'animateur puisse disposer d'un logiciel pour gérer les milliers d'informations nécessaires à la construction des « projets de vie personnalisés » de chaque résident.

## Étape 2 :

### L'animation

1. L'animateur doit planifier chaque jour plusieurs activités variées et riches.

2. L'animateur doit créer et entretenir un environnement d'animation : espaces lecture, musique, nature..., et matériel pour les activités.

3. L'animateur doit faire appel à des partenaires : prestataires extérieurs (atelier ou spectacle), partenaire au sein du personnel de l'établissement et bénévoles.

Un animateur  
disposant  
d'outils

## Proposition 3 :

### Une plateforme internet collaborative

Il est urgent que l'animateur puisse disposer de milliers de contenus d'animation. Il doit aussi pouvoir partager ses expériences et ses contenus avec l'ensemble de sa profession.

Un animateur  
disposant de  
moyens  
d'investissement

## Proposition 4 :

### Loi de financement

Le budget annuel d'animation est insignifiant : 0,09 €/j/pers, soit un budget de 2 300 € pour l'animateur de 71 résidents. Il convient de le faire passer à 0,30 €/j/pers, soit 7 800 € par an et d'assurer le financement, au moins en partie, sur la tarification dépendance ou APA.

Un animateur  
assisté par des  
partenaires

## Proposition 5 :

### Loi des 6 %

Seul, l'animateur ne peut pas réaliser le projet de vie de chaque résident. Il convient d'instaurer le partenariat d'animation dans chaque établissement. L'animateur est le facilitateur, le chef d'orchestre et chaque personnel de l'établissement qui le souhaite, peut utiliser 6 % de son temps dans le cadre d'une animation.